

STRATIFIÉ REYSIPUR®

Agencement intérieur


 NEUF
 RÉNOVATION

Référentiel pour la qualité environnementale des bâtiments Établissements de santé (2008)

Le référentiel de certification contient différentes exigences relatives à l'ouvrage (son implantation, sa fonctionnalité, sa conception architecturale...) ainsi qu'aux matériaux, produits et équipements qui s'y intègrent. Le tableau ci-après présente, selon la structure du référentiel, les exigences que le produit Polyrey contribue à satisfaire et avec quel niveau de performance. Les pages suivantes détaillent chacune des exigences, ainsi que la façon dont le produit Polyrey est concerné et y répond. Un lien cliquable permet également d'accéder aux documents de preuves reliés à chaque exigence.

Cible		Sous-cible	Préoccupation - Contribution du produit Polyrey	Niveau	
	2	PRODUITS	2.1. Choix constructifs pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage	2.1.1. Produit à longue durée de vie (50 ans) 2.1.4. Produit adapté à l'agencement intérieur	P B
			2.2. Choix constructifs pour la facilité d'entretien de l'ouvrage	2.2.2. Produit facile à entretenir	P
			2.3. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts environnementaux de l'ouvrage	2.3.1. Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme* 2.3.2. Un site de fabrication en France et produit à base de bois certifié PEFC™ ou FSC®	TP8 TP1 + TP2
			2.4. Choix des produits de construction afin de limiter les impacts sanitaires	2.4.1. Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de substances CMR 1 et 2 et respectant certains seuils d'émissions* 2.4.2. Produit à très faibles émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR 1 et 2	P + TP2 + TP2 + TP1 + TP3 TP2
	4	ÉNERGIE	4.1. Réduction de la demande énergétique par la conception architecturale	4.1.2. Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel	P
	10	CONFORT VISUEL	10.1. Assurance d'un éclairage naturel optimal tout en évitant ses inconvénients (éblouissement)	10.1.3. Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle*	TP
	12	QUALITÉ SANITAIRE	12.2. Création des conditions d'hygiène spécifiques	12.2.2. Produit facile à entretenir* 12.2.4. Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®*	TP TP
	13	QUALITÉ DE L'AIR	13.2. Maîtrise des sources de pollution	13.2.3. Identique au critère 2.4.1 et 2.4.2.*	P + TP2 + TP2 + TP1 + TP3 + TP2

* Critère à points obligatoires pour le niveau TP de la cible.



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
2.1.1. Adapter les choix constructifs à la durée de vie de l'ouvrage et à ses usages	PRENDRE EN COMPTE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS, SYSTÈMES ET PROCÉDÉS PAR RAPPORT À LEUR USAGE DANS LE BÂTIMENT.	
	Niveau P	Produit à longue durée de vie (50 ans) Influence indirecte : La durée de vie de référence du REYSIPUR® est de 50 ans. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN
2.1.4. Choisir des produits, systèmes ou procédés dont les caractéristiques sont vérifiées et compatibles avec l'usage	METTRE EN ŒUVRE DES PRODUITS CERTIFIÉS OU DISPOSANT D'UN AVIS TECHNIQUE.	
	Niveau B	Produit adapté à l'agencement intérieur Influence directe : Le REYSIPUR® est conforme à la norme européenne EN438 attestant de son aptitude à l'usage en tant que panneau décoratif pour agencement intérieur. REYSIPUR® est conforme à la norme Européenne harmonisée EN438-7, et fait l'objet d'un marquage CE attestant de l'aptitude à l'emploi visé. En version ignifugée, le panneau REYSIPUR® fait l'objet d'un certificat de conformité CE délivré par un organisme accrédité par un membre de l'European Accreditation. <ul style="list-style-type: none"> • FT - Technical data sheet Reysipur - FR - EN • PV - DOP - Reysipur CGF 6 mm - FR - EN • PV - DOP - Reysipur CGS 4 & 6 mm - FR - EN • PV - DOP - Reysipur CGS over 8 mm - FR - EN • ATT - Certificate of conformity LNE - Fire retardant - Reysipur - EN
2.2.2. Choisir des produits de construction faciles à entretenir et limitant les impacts environnementaux et sanitaires de l'entretien	CHOISIR DES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (SOL, MUR, PLAFOND) FACILES À ENTREtenir ET LIMITANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ENTRETIEN, EN FONCTION DE LA FRÉQUENCE D'ENTRETIEN PRÉVUE.	
	Niveau P	Produit facile à entretenir Influence directe : Le REYSIPUR® est facile à entretenir : <ul style="list-style-type: none"> - Surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude et à la vapeur, ainsi qu'avec tous les types de nettoyeurs usuels : <ul style="list-style-type: none"> • Pour le nettoyage quotidien, solutions savonneuses • Pour les tâches persistantes, solvants organiques (par exemple : nettoyeur vitre, acétone, alcool à brûler, essence, perchloréthylène, white spirit, dissolvant de vernis à ongles) • Pour les résidus de calcaire, solutions à base d'acide faible (par exemple : vinaigre ménager, acide acétique, citrique ou aminosulfonique dilués à 10 %). - Surface résistante qui ne craint ni la corrosion, ni l'oxydation, et qui ne nécessite aucune protection de surface additionnelle (peinture, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en œuvre. - Structure TOUCH : anti-traces de doigt et réparable à la micro rayure. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Polyrey HPL - Reysipur - FR - EN
2.3.1. Connaître la contribution des produits de construction aux impacts environnementaux de l'ouvrage	CONNAÎTRE LES INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX (SELON LA NORME NF P01-010) À L'ÉCHELLE DE L'OUVRAGE, POUR 100 % DES ÉLÉMENTS DE TOUTES LES FAMILLES DE PRODUITS.	
	Niveau TP8	Produit disposant d'une analyse en cycle de vie conforme Influence directe : L'entreprise Polyrey a réalisé l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du REYSIPUR® conformément à la norme NF EN 15804:2012+A1:2014, déclaration environnementale individuelle. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - FDES - Reysipur - FR • ATT - EPD - Reysipur - EN
2.3.2. Choisir les produits de construction pour limiter leur contribution aux impacts environnementaux de l'ouvrage	UTILISER DES MATÉRIEAUX ET DES PRODUITS FABRIQUÉS LOCALEMENT À PARTIR DE MATIÈRES PREMIÈRES LOCALES OU DE MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES LOCALES. CES MATÉRIEAUX, PRODUITS ET FILIÈRES LOCALES AURONT ÉTÉ IDENTIFIÉS AU PRÉALABLE DANS L'ANALYSE DU SITE.	
	Niveau TP1	Deux sites de fabrication en France Influence directe : Polyrey possède deux sites de production en France : Baneuil (24) et Ussel (19).
2.3.2. Choisir les produits de construction pour limiter leur contribution aux impacts environnementaux de l'ouvrage	METTRE EN ŒUVRE UN VOLUME MINIMUM (50 dm³/m² SHON) DE BOIS CERTIFIÉ PEFC™ OU FSC®.	
	Niveau TP2	Produit à base de bois certifié PEFC™ ou FSC® Influence directe : Le REYSIPUR® est : <ul style="list-style-type: none"> - composé à 65 % de bois (sous forme de papier), à raison de 877 kg/m³ - tous nos produits peuvent être certifiés PEFC™ (10-34-97) ou FSC® CW (C068151) sur demande, garantie que le bois et les matières premières utilisés proviennent de forêts gérées durablement. (Selon certification de nos approvisionnements, dans la limite des stocks disponibles) Il intervient donc dans le calcul du volume de bois mis en œuvre dans l'ouvrage en référence à l'arrêté du 13 septembre 2010 fixant la méthode de calcul du volume de bois incorporé dans certaines constructions. <ul style="list-style-type: none"> • ATT - PEFC Certificate - EN • ATT - FSC Certificate - EN • ATT - European Timber regulations RBUE - FR - EN
2.4.1. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	POUR 75 % DES SURFACES EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR, CONNAÎTRE LA VALEUR D'ÉMISSIONS BRUTE : - DE COVT ET DE FORMALDÉHYDE - DE SUBSTANCES CMR 1 ET 2 INTENTIONNELLEMENT INTRODUITES DANS LE PROCÉDÉ DE FABRICATION OU NATURELLEMENT PRÉSENTES DANS LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES DANS LES PRODUITS, PRÉSENTES À PLUS DE 0,1 % EN MASSE, ET SUSCEPTIBLES DE MIGRER.	
	Niveau P	Produit disposant de mesures des émissions de COVT, de formaldéhyde et de CMR 1 et 2 Influence directe : Stratifié REYSIPUR® : <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des substances CMR 1 et 2 émettent moins de < 1 µg/m³ (non détecté < 0,5 µg/m³), selon l'arrêté du 30 avril 2009, modifié par arrêté du 28 mai 2009 (substances testées : trichloréthylène, benzène, phtalate de bis (2-ethylhexyle) et phtalate de dibutyle), - Emissions de COVT : Polyrey mesure les émissions de COVT de ses produits selon ISO16000-9 par un organisme indépendant accrédité COFRAC, membre de l'European Accreditation. Voir tableau en fin de cible 2. <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV CMR Emissions - FR - EN • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur



Cible 2 - PRODUITS

Préoccupation Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation

<p>2.4.1. Connaitre et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur</p>	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS / MURS / PLAFOND RESPECTE LES SEUILS D'ÉMISSIONS DE COV, FORMALDÉHYDE ET CMR 1 ET 2 DE L'UN DES PROTOCOLES CITÉS.</p>	
	Niveau TP2	<p>Produit respectant les seuils d'émissions de COVT, formaldéhyde et CMR 1 et 2 Influence directe : Les émissions du REYSIPUR® ont été testées selon la norme ISO 16000-9 et respectent les seuils du label M1.</p>
	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE COVT (SOL : 250 ET MUR : 500 µg/m³).</p>	
	Niveau TP2	<p>Produit à très faibles émissions de COVT Influence directe : Les émissions en COVT du REYSIPUR® en scénario Mur (scénarii définis par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 500 µg/m³. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur
<p>2.4.2. Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage</p>	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE FORMALDÉHYDE (SOL ET MUR : 20 µg/m³).</p>	
	Niveau TP1	<p>Produit à très faibles émissions de formaldéhyde Influence directe : Les émissions de formaldéhyde du REYSIPUR® en scénario Mur (scénarii définis par l'arrêté français d'Etiquetage des produits de construction du 19 avril 2011) sont < 60 µg/m³. <i>Voir tableau en fin de cible 2.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV - Wall - Reysipur
	<p>L'ENSEMBLE DES PRODUITS CONSTITUANT LES SURFACES SOLS/MURS/PLAFOND RESPECTE LES SEUILS ANNONCÉS POUR LES ÉMISSIONS DE CMR 1 ET 2 (SOL ET MUR : 1 µg/m³).</p>	
	Niveau TP3	<p>Produit à très faibles émissions de CMR 1 et 2 Influence directe : Les émissions de CMR 1 et 2 du REYSIPUR® sont non détectables pour des seuils bien inférieurs à 1 µg/m³, selon l'arrêté du 30 avril 2009, modifié par arrêté du 28 mai 2009 (substances testées : trichloréthylène, benzène, phtalate de bis (2-ethylhexyle) et phtalate de dibutyle).</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Report of classification COV CMR Emissions - FR - EN

<p>2.4.2. Choisir les produits de construction pour limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage</p>	<p>PRENDRE EN COMPTE LE CRITÈRE SANITAIRE (ÉMISSIONS DE COVT, DE FORMALDÉHYDE, ET DE CMR 1 ET 2) DANS LE CHOIX DE 100 % DES PRODUITS EN CONTACT AVEC L'AIR INTÉRIEUR.</p>	
	Niveau TP2	<p>Produit à très faibles émissions de COVT, de formaldéhyde et de CRM 1 et 2 Influence directe : Choisir le REYSIPUR® contribue à prendre en compte le critère sanitaire dans le choix des produits en contact avec l'air intérieur.</p>

	COVT		FORMALDÉHYDE	
	CONCENTRATIONS MAXIMALES (µg/m³) MESURE À 28 JOURS			
REYSIPUR® SCENARIO MUR	< 1000	2,9 µg/m³	< 60	42 µg/m³
		A +		A



Cible 4 - ÉNERGIE

Préoccupation Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation

<p>4.1.2 Améliorer l'aptitude du bâtiment à réduire ses besoins énergétiques, en été comme en hiver</p>	<p>ASSURER UNE CONCEPTION BIOCLIMATIQUE.</p>			
	Niveau P	<p>Produit existant en coloris clairs limitant ainsi les besoins en éclairage artificiel Influence indirecte : La conception bioclimatique prend en compte le choix des revêtements intérieurs clairs. Le REYSIPUR® est disponible dans plus de 300 décors, notamment des coloris clairs (unis, bois, matières), ce qui permet de limiter les besoins en éclairage artificiel. Le REYSIPUR® contribue à obtenir des pourcentages de facteur de lumière du jour très performants. Son coefficient de réflexion lumineuse peut aller de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values 		



Cible 10 - CONFORT VISUEL

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
10.1.3. Disposer d'un éclairage minimal dans les zones d'occupation	RESPECTER UN FLJ MINIMUM (FACTEUR DE LUMIÈRE DU JOUR) POUR UN CERTAIN POURCENTAGE DE SURFACES.	
	Niveau TP	<p>Produit favorisant l'éclairage par la lumière naturelle</p> <p>Influence indirecte : Le calcul du facteur de lumière du jour s'effectue en prenant en compte différents paramètres dont le coefficient de réflexion lumineuse des sols, murs et plafonds. Avec sa large gamme de plus de 300 décors (unis, bois, matières), le REYSIPUR® contribue à obtenir des pourcentages de lumière du jour performants : Son coefficient de réflexion lumineuse varie de 0,04 pour le décor N005 Noir jusqu'à 0,86 pour le décor B117 Blanc Artic.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Light Reflectance Values



Cible 12 - QUALITÉ SANITAIRE

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
12.2.2. Optimiser les conditions sanitaires des locaux d'entretien	PRENDRE DES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES VISANT À FACILITER LE NETTOYAGE DE L'OUVRAGE.	
	Niveau TP	<p>Produit facile à entretenir</p> <p>Influence directe : Le REYSIPUR® est facile à entretenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surface non poreuse facile à nettoyer à l'eau chaude et à la vapeur, ainsi qu'avec tous les types de nettoyeurs usuels : <ul style="list-style-type: none"> • pour le nettoyage quotidien, solutions savonneuses • pour les tâches persistantes, solvants organiques (par exemple : nettoyeur vitre, acétone, alcool à brûler, essence, perchloréthylène, white spirit, dissolvant de vernis à ongles) • pour les résidus de calcaire, solutions à base d'acide faible (par exemple : vinaigre ménager, acide acétique, citrique ou aminosulfonique dilués à 10 %). - surface résistante qui ne craint ni la corrosion, ni l'oxydation, et qui ne nécessite aucune protection de surface supplémentaire (peinture, laque...), ni d'entretien spécifique pendant sa vie en œuvre. - structures TOUCH : anti-traces de doigts et réparable à la micro rayure. <ul style="list-style-type: none"> • DOC - Fiche d'information hygiène et sécurité Polyrey HPL - FR • DOC - Health and safety and technical data sheet for Polyrey HPL - EN • GUI - Maintenance and cleaning guidelines - Polyrey HPL - Reysipur - FR - EN
12.2.4. Choisir des matériaux limitant la croissance fongique et bactérienne	POUR AU MOINS 80% DES SURFACES COUVERTES PAR LES ÉLÉMENTS DE LA FAMILLE DES REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (SOL, MUR, PLAFOND), Y COMPRIS LES PRODUITS DE FINITION, CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES HYGIÉNIQUES DE CES PRODUITS VIS-À-VIS DE LA CROISSANCE BACTÉRIENNE ET FONGIQUE.	
	Niveau TP	<p>Produit disposant de la garantie d'hygiène Sanitized®*</p> <p>Influence directe : Le REYSIPUR® dispose d'une protection active antibactérienne à base d'ions d'argent intégré dans le matériau. Cette protection ralentit la prolifération de bactéries tout au long de la durée de vie du matériau. 99 % des bactéries testées détruites en 24 h.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inorganique - Agréé contact alimentaire par la Food Drug Administration - Sans nanoparticule - Conforme à la réglementation européenne sur les Biocides <p>* Les structures Touch profitent de propriétés antibactériennes par nature et ne nécessitent pas le label Sanitized®. Un rapport d'essai d'efficacité antibactérienne est disponible.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV - Sanitized antibacterial efficiency report for Panoprey - FR - EN • PV - Antibacterial efficiency report for Polyrey HPL Touch - FR - EN • ATT - REACH conformity report on biocidal substances - FR - EN • ATT - Certificate of conformity for food contact - Panoprey - EN • ATT - Certificate of conformity for food contact - Polyrey HPL Touch - FR - EN



Cible 13 - QUALITÉ DE L'AIR

Préoccupation	Exigence - Contribution du produit Polyrey - Documentation	
13.2.3. Connaître et limiter l'impact sanitaire des produits de construction vis-à-vis de la qualité d'air intérieur	Niveau P + TP2 + TP2 + TP1+ TP3 + TP2	Identique au critère 2.4.1. et 2.4.2.

MY EXPERT



Conseil
environnement

N'hésitez pas à nous contacter.
Notre équipe est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner.
polyrey.france@polyrey.com - Tel : 05.53.73.56.89

TÉLÉCHARGEZ
L'ENSEMBLE
DES DOCUMENTS
DE PREUVE ICI :

